Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "X" - BNP PARIBAS AQUA (FR0011295559)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion :
De classification Actions internationales, le FCP a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement de cinq ans minimum l'accroissement de la valeur de ses actifs en investissant dans des actions émises par des entreprises qui sont actives dans le secteur de l'eau et/ou des secteurs associés et qui sont sélectionnées pour la qualité de leur structure financière et/ou leur potentiel de croissance bénéficiaire. Le FCP répond à des critères extra-financiers environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG). Le FCP investit dans l'ensemble de la chaîne de valeur de l'eau, qui comprend notamment mais de façon non exhaustive : les infrastructures, ainsi que les services et technologies liés à l'eau. Le FCP est géré activement. L'indice MSCI World en euro, dividendes nets réinvestis, est utilisé a postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Caractéristiques essentielles du FCP :
Le FCP suit une stratégie ISR en investissant en lignes directes et en parts ou actions d'OPC internes des sociétés de gestion de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT (BNPP AM). Cette stratégie repose sur une gestion active fondée sur une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs, alliant recherche financière et extra-financière. Le FCP bénéficie du label ISR. Les stratégies ISR en lignes directes ou en OPC sont complétées par l'appréciation des critères économiques, de valorisation et d'analyse technique réalisée par l'équipe de gestion. Les décisions d'investissement sont régulièrement revues par cette équipe.
a) Stratégie ISR : Le FCP investit dans des entreprises qui réalisent une partie significative (au minimum 20%) de leurs revenus, bénéfices ou capitaux provenant de toute la chaîne liée au secteur de l'eau. Au sein de ces entreprises au moins 20 % de celles-ci réalise un chiffre d'affaires supérieur à 50 % liés à la thématique de l'eau. La chaîne liée au secteur de l'eau comprend notamment les activités d'entreprises dans les domaines de la construction et / ou rénovation d'infrastructure pour la distribution d'eau, du traitement de l'eau et du service aux collectivités. L'univers d'investissement ESG du fonds est défini comme les entreprises appartenant au secteur de l'eau. Le FCP applique une approche thématique durable. De plus il intègre des critères ESG dans l'évaluation des entreprises. Le FCP applique donc une approche thématique durable. Sont exclues : les entreprises exerçant une activité dans des secteurs sensibles comme la production d'énergie à partir de charbon, la production de tabac, ne se conformant pas aux politiques sectorielles de BNPP AM sur les activités controversées, les entreprises qui contreviennent, à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, (droits de l'Homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption), et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. L'analyse ESG s'applique à au moins 90% des émetteurs en portefeuille et aboutit à une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement ESG. L'équipe de gestion analyse les critères ESG des sociétés selon une approche documentée et référencée. Les critères d'analyse ESG sont, par exemple :

- Eu égard à l'activité de la société : les solutions environnementales apportées aux problèmes de l'accès à l'eau (purification, traitement, diagnostics),
- Eu égard à l'environnement : au niveau des processus de fabrication (ex : tuyaux, pompes, valves, robinets), le traitement des déchets, les émissions de gaz à effets de serre, l'efficacité énergétique, la sécurité environnementale des installations,
- Eu égard aux aspects sociaux et sociétaux : le respect du droit du travail au sein de l'entreprise et au sein de ses entreprises fournisseurs, les mesures de protection prises pour la sécurité et la santé des employés,
- Eu égard à la gouvernance : la transparence des structures de gouvernance, la composition et l'efficacité des instances de direction, la nature et la structure du capital, les droits des actionnaires minoritaires, la rémunération et les mesures d'incitation des dirigeants, la réputation de la société, les pratiques comptables adoptées et la lutte contre la corruption.

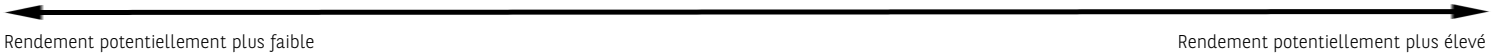
b) Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière: Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. Toutefois, l'étendue et la manière dont les problématiques et les risques liés à l'investissement durable sont intégrés au sein de sa stratégie varient en fonction de certains facteurs tels que la classe d'actifs, la zone géographique et les instruments financiers utilisés. Ce FCP basé sur la thématique de l'eau choisit les meilleurs acteurs d'un point de vue ESG. Cependant, il ne recherchera pas spécifiquement à cibler uniquement les activités liées à la gestion durable des eaux.

Le FCP investit dans des titres d'entreprises de grande, moyenne et petite capitalisation, émis sur les marchés internationaux. L'exposition du FCP aux actions sera en cible de 90% de l'actif net minimum. L'exposition aux actions de petites et moyennes capitalisations pourrait être au maximum 100% de l'actif net. Le FCP pourrait être exposé aux marchés de pays émergents jusqu'à 30% de l'actif net. Enfin, l'investissement en OPC internes est réalisé dans la limite de 10% maximum de l'actif net du FCP. Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés d'un membre de l'Union européenne ou de gré à gré en vue de couvrir le portefeuille contre les risques d'actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de change et/ou pour compléter son exposition au marché des actions.
Le FCP expose le porteur de la zone euro à un risque de change pouvant aller jusqu'à 100% de l'actif net. Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi à 15 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas Securities Services, exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et sont réglées dans les cinq jours ouvrés suivants.

Affectation des sommes distribuables : Résultat net et plus-values nettes réalisées : Capitalisation.
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter du prospectus du FCP.
Autres informations: Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 5,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,53% (*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

Les frais d'entrée ne s'appliquent pas pour les opérations de rachat et de souscriptions pour les OPCVM du Groupe BNP Paribas.

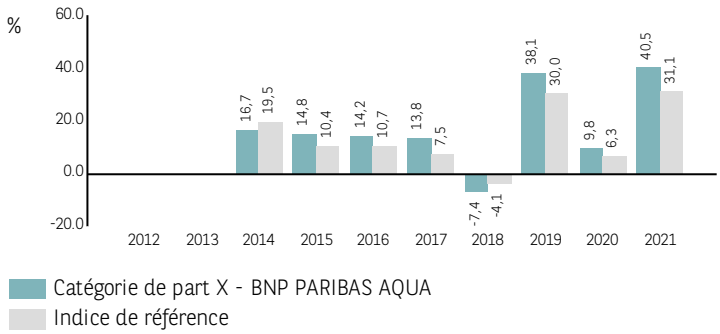
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur une estimation du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 03 décembre 2008;
- La part a été créée le 10 août 2012.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- La stratégie d'investissement du FCP a évolué en date du 26 janvier 2022, par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : http://www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Informations pour les investisseurs en Suisse : le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, le règlement de gestion, ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse, BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, 16, Selnaustrasse, 8002 Zurich. Le service de paiement en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, 16, Selnaustrasse, 8002 Zurich.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 février 2022.